

21 juin 2024 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 21 juin 2024

Taxes compensatoires pour certaines obligations nucléaires

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 64 de la loi portant création, organisation et fonctionnement d'un organisme de droit public ayant pour objet d'assumer la responsabilité financière de certaines obligations nucléaires.

Les impôts, sujets à une indemnisation compensatoire, ont fait l'objet d'un accord du gouvernement. Il s'agit :

- du précompte mobilier
- de la taxe sur les opérations de bourse
- de la taxe annuelle sur les comptes-titres

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be